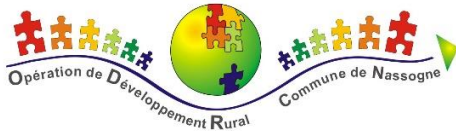


Marloie, le 10 mai 2019



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR - INSTALLATION Nassogne, le 7 mai 2019

### Présents :

- José DOCK (Président), Vincent PEREMANS, Lynda PROTIN, André BLAISE, Jean-François CULOT, Marc QUIRYNEN, Léon GEORGES, Jérôme TONDAT, Mélody IMBACH, Francis DANLOY, Ménéte TROQUET, Corentin LAMBERT, Emilie QUIRYNEN, Bernadette GILLARD, Vincent DUPONT, Dominique PAULUS, Antoinette POURTOIS, Laurent DAVID, Caroline VERMEESCH, Manuella BATTER, Martine MATHIEU, Jacques JAMIN, Andrée DEFÊCHE, Kevin JEANJOT, Bernard PIERRE, Léon MICHEL, membres de la CLDR ;
- Julie HERNANDEZ, agent relais à l'administration communale ;
- Stéphane MOTTIAUX, bureau d'études Impact ;
- Séverine SCHONNE, Florence LESUISSE et Fanny VANDERSMISSEN, Fondation rurale de Wallonie.

### Excusés :

Marc TIMMERMANS, Christine BREDAS, Yves MAIRY, Jean-Claude GRANDMONT, membres de la CLDR.

## 1. ACCUEIL

Séverine SCHONNE, agent de développement FRW, accueille les participants et les remercie pour leur présence à cette première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Elle informe les participants du déroulement de la séance qui vise principalement :

- à faire connaissance ;
- à en savoir davantage sur l'Opération de Développement rural et le rôle de la CLDR ;
- à présenter la CLDR à la population lors de la réunion de synthèse des consultations.

Voici l'équipe qui va se charger majoritairement de l'Opération de Développement rural :

- José DOCK, Echevin et Président de la CLDR ;
- Florence LESUISSE et Fanny VANDERSMISSEN pour la FRW
- Julie HERNANDEZ, agent relais communal ;
- Stéphane MOTTIAUX, bureau d'études Impact.

## 2. L'ODR, UNE BELLE AVENTURE

Séverine SCHONNE présente à l'assemblée un certain nombre d'informations concernant la nouvelle Opération de Développement rural (ODR) de Nassogne et la Fondation rurale de Wallonie (FRW).

Voici un aperçu de cet exposé. → *Si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fondation rurale de Wallonie.*

### **1. QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT RURAL ?**

Le décret du 11 avril 2014 (précisé par l'arrêté du 12 juin 2014) fixe la base légale d'une Opération de Développement rural et la définit comme visant l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement. Elle concerne tous les thèmes de la vie dans les villages/la commune : patrimoine, environnement, culture, tourisme, économie, agriculture, social, logement, vie associative, services... C'est une opération par laquelle la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune, c'est-à-dire sur les projets/actions que les habitants souhaitent voir se concrétiser dans les 10 années à venir.

### **2. QUELQUES GRANDS PRINCIPES**

- Le territoire d'action est l'ensemble du territoire communal : tous les villages sont concernés.
- Une opération de développement rural vise à valoriser les ressources locales, matérielles ou humaines à travers toute une série de projets et actions.
- Le développement global et intégré de la commune est prôné.
- La clé de voûte est la participation citoyenne. On s'attache à travailler à des projets ou actions qui bénéficieront à tous les habitants dans le court et le long terme.
- La stratégie définie dans le cadre de l'ODR doit prendre en compte les principes du Développement durable.

### **3. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL SE STRUCTURE EN 2 PHASES**

#### **a) Phase d'élaboration (durée estimée à environ 2 ans)**

Cette phase comporte plusieurs étapes :

- *Information et consultation de la population* : 8 réunions se sont déroulées début 2019 dans les différents villages. La réunion de synthèse organisée dans la foulée de cette réunion d'installation de la CLDR ce 7 mai clôture cette première phase.
- *Mise en place de la CLDR* : c'est l'objet de cette séance 😊 (cf. description du rôle et méthode de travail aux points 4 et 5)
- *Soirées thématiques* pour alimenter les réflexions de la CLDR
- *Elaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR)* = document de synthèse des réflexions menées. La rédaction du PCDR se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le bureau d'études Impact.

#### **b) Phase de mise en œuvre des projets et actions (maximum 10 ans)**

Une fois élaboré, le PCDR sera soumis pour approbation au Gouvernement wallon. Cette approbation, une fois accordée, ouvre la porte à des subsides (à hauteur de 80% maximum) pour la mise en œuvre des projets inscrits dans le PCDR, et ce, pour une durée de maximum 10 ans.

#### **4. LA FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)**

La Fondation rurale de Wallonie est un organisme privé, reconnu d'utilité publique. Elle est active depuis 40 ans pour le développement des communes rurales wallonnes. Actuellement, la FRW accompagne 121 communes qui, tout comme Nassogne, ont choisi de mener une Opération de Développement rural. Ce travail est assuré par 8 équipes de terrain, ce qui représente une bonne centaine de collaborateurs/trices. La FRW a aussi une mission d'interface internationale (programmes européens) et dispose de diverses expertises (aménagement du territoire, bois-énergie, nature...).

L'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la commune de Nassogne est le bureau Ardenne-Famenne basé situé à la Vieille Cense à Marloie.

Rôles joués par les agents de développement :

- a. organiser et animer les réunions ;
- b. veiller à la cohérence de l'Opération ;
- c. aider et conseiller la commune et ses habitants ;
- d. jouer un rôle de relais entre la commune, la population et la Wallonie ;
- e. dynamiser l'Opération en toute neutralité.

### **3. FAISONS CONNAISSANCE !**

La CLDR va être amenée à se réunir fréquemment durant les 10 ans à venir. Chaque membre a l'occasion, au cours d'un tour de table, de se présenter brièvement.

### **4. ROLES ET MISSIONS DE LA CLDR – REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

#### **1. RÔLES ET MISSIONS DE LA CLDR**

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

Les 34 personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal (séance du 24 avril 2019) sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'information-consultation. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt.

Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives ou dans d'autres commissions... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Assurer les liens avec les travaux des autres commissions consultatives ;
- Informer la population sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

En pratique, lors de la phase de constitution du PCDR, il s'agira de s'accorder sur un diagnostic partagé, de définir des enjeux/objectifs de développement et de sélectionner des projets et actions.

## **2. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR**

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité. Pour ce faire, la Commission doit, comme tout organisme, se doter d'un règlement d'ordre intérieur (ROI).

Florence LESUISSE informe la CLDR qu'elle va recevoir, en annexe de ce compte-rendu, une proposition de ROI. **Elle insiste sur le fait qu'il est important que chacun en prenne connaissance pour la prochaine réunion afin de pouvoir en discuter et s'assurer qu'il convienne à tous.** Ensuite, ce règlement devra être approuvé par le Conseil communal.

## **5. METHODE DE TRAVAIL**

### **1. « CONNAITRE LE PRÉSENT... POUR CONSTRUIRE L'AVENIR »**

La première étape de la réflexion est de **construire un diagnostic** de la commune. Pour ce travail, la CLDR dispose de deux types de données :

- Une analyse socio-économique du territoire rédigée par l'auteur de PCDR, le bureau Impact. Ce document compile et analyse de nombreuses informations objectives (statistiques, cartographies, inventaires...). Il est disponible à la commune ou sur le site [www.nassogne-odr.info](http://www.nassogne-odr.info). → Chacun est invité à en prendre connaissance et à faire part de ses questions, commentaires, remarques... à la FRW.
- Les avis et souhaits des habitants, récoltés lors des consultations dans les villages.

➔ **Florence LESUISSE invite les membres la Commission à être particulièrement attentifs à la présentation qui sera faite lors de la réunion de synthèse afin de repérer les informations essentielles pour alimenter ce diagnostic du territoire.**

Sur base de ce diagnostic mettant en évidence les atouts et faiblesses du territoire, la CLDR pourra identifier les principaux enjeux pour l'avenir de la commune et se donner des objectifs à atteindre d'ici d'10 ans.

Dès que possible, la CLDR fera valider ce travail par une série de personnes ressources, d'experts, de commissions... Ces acteurs locaux donneront leur avis sur les propositions de la CLDR, les étofferont, les corrigeront...

Au terme de ces rencontres, la CLDR pourra établir sa stratégie de développement pour Nassogne et voir alors quels projets mettre en œuvre pour y arriver.

## **2. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES**

Les prochaines réunions de la CLDR sont prévues (l'heure et le lieu seront confirmés dans l'invitation) :

- ✓ Mardi 4 juin 2019 à 20h00
- ✓ Mardi 25 juin 2019 à 20h00

Dans une optique de Développement durable, les agents de développement invitent les membres de la CLDR à s'organiser pour covoiturer.

## **6. ASSURER LE RÔLE DE RELAIS : CLAP 1 !**

Les agents de développement proposent aux participants de se présenter collectivement, par village, avec une méthode sympathique. Il y a 4 méthodes différentes (le blason, le portrait chinois, l'acrostiche et le téléachat). → Lors de la réunion de synthèse qui suit cette réunion, chacun des groupes sera invité à venir se présenter face aux citoyens afin qu'ils puissent identifier quels sont leurs relais au sein de la Commission.

*La réunion se clôture sur un moment de convivialité autour de sandwiches et rafraichissements offerts par la commune avant d'enchaîner avec la réunion de synthèse des consultations.*

**Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : [www.nassogne-odr.info](http://www.nassogne-odr.info)**

Fondation rurale de Wallonie  
Rue des Tilleuls, 1<sup>E</sup> 6900 Marloie  
084/21 98 60 famenne@frw.be



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE  
*Agents de développement*